

## CR du conseil du 28/11/2024

### Délibération N° 41 :

Le conseil décide d'admettre en non-valeur une somme de 158,86 € en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0

### Délibération N° 42 :

Le conseil décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
023	- 27 000.00		
6411/012	+ 27 000.00		
	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitre/Article	Montant	Chapitre/Article	Montant
231	-27 000.00	021	- 27 000.00
2181	+ 2 430.00		
203/20	- 2 430.00		
	<b>-27 000.00</b>		<b>- 27 000.00</b>

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0

### Délibération N° 43 :

Le conseil :

**ADHERE**, pour les risques prévoyance pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, au contrat collectif d'assurance souscrit avec le groupe RELYENS par le Centre des Gestion des Alpes de Haute Provence (CDG04) dans le cadre d'une convention de participation et à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence géré par le CDG04.

**MAINTIENT** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, une participation mensuelle brute de 15€uro par agent, respectant le minimum de 7 euros bruts prévu à l'article 2 du décret n°2022-581. Le montant de la participation ne devra pas dépasser le montant de la cotisation dû par l'agent au titre des garanties minimales obligatoires de base.

**AUTORISE** Madame Le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

**INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0

### Délibération N° 44 :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le contenu du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées en date du 25 septembre 2024.
  
- Prend acte des avis de la CLECT en ce qui concerne les autres points du rapport, qui seront réglés par délibération à la majorité des 2/3 du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC et par délibération conjointe des communes intéressées, à la majorité simple, sur ce même montant.

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0

**Délibération N° 45 :**

Le conseil décide de nommer un coordinateur et deux agents recenseurs.

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0

**Délibération N°46 :**

Le conseil décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Pour : 13 ; Contre : 0, abstentions : 0